



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Jeudi 17 décembre 2020 – 14h00

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni au siège du Syndicat, le jeudi 17 décembre à 14h00.

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

| | | |
|-------------------|---------------------------|----------------|
| METROPOLE DE LYON | M. ATHANAZE | 5 |
| | M. BENZEGHIBA | 5 |
| | MME CREUZE | 5 |
| | MME DEHAN | 5 |
| | MME FAUTRA | 5 |
| | M. GOMEZ | 5 |
| | MME GROSPERRIN | 5 |
| | M. QUINIOU | 5 + 5 |
| | M. RAY | 5 |
| | MME REVEYRAND | 5 |
| | M. SELLES | 5 |
| | M. VIEIRA | 5 |
| | CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN | M. GAITET |
| CCMP | M. GIRARD | 1,5 |
| | MME TERRIER | 1,5 |
| LYON | M. CHAPUIS | 5,5 |
| | MME GOUST | 5,5 |
| VILLEURBANNE | M. BRISSARD | 4 |
| | M. VERMEULIN | 4 |
| DÉCINES-CHARPIEU | MME FAUTRA | 3 |
| MEYZIEU | M. QUINIOU | 3 + 3 + 1 |
| VAULX-EN-VELIN | M. FISCHER | 3 |
| JONAGE | M. BARGE | 2 |
| MIRIBEL | M. LADOUCE | 2 |

| | | |
|--------------------------|-------------------------------|--------------|
| BEYNOST | M. MANCINI | 1 |
| JONS | M. DESBROSSES | 1 |
| NEYRON | M. VINCENT | 1 |
| NIEVROZ | M. THIEBAUT | 1 |
| | M. DETRE (<i>suppléant</i>) | 1 |
| SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST | M. GOUBET | 1 |
| THIL | MME POMMAZ | 1 |

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

Participaient également à la réunion :

SYMALIM : Mme Sibué, M. Trillat, Mme Tourvieille, Mme Vital

Centre des finances de Meyzieu : M. Castelain

Métropole de Lyon : M. Poullain, M. Sabatier

Madame Catherine CREUZE, Présidente du SYMALIM, ouvre la séance à 14h10 après vérification du quorum.

Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2020

Mme REVEYRAND relève une erreur d'orthographe sur son prénom dans la liste CCSPL.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2020-059 Désignation des représentants suppléants de la ville de Villeurbanne

Madame la Présidente présente cette délibération.

Le Comité Syndical prend acte des désignations des deux délégué·e·s suppléant·e·s pour représenter la Ville de Villeurbanne, au comité syndical du SYMALIM :

- Mme Morgane GUILLAS
- M. Antoine COLLIAT

2020- 060 Désignation d'un représentant du SYMALIM à la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Madame la Présidente présente cette délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical :

- ABROGE la délibération n° 2020-049 du 16 octobre 2020 nommant Pierre ATHANZE en tant que représentant du Symalim à la Commission locale de l'eau,
- DESIGNER Madame Catherine CREUZE, Présidente du Symalim, en tant que représentante du Symalim à la Commission locale de l'eau.

2020- 061 **Approbation du rapport de gestion 2019 de la SPL SEGAPAL et quitus aux administrateurs**

Madame la Présidente explique que le Symalim est actionnaire de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône Amont et qu'à ce titre nous sommes représentés à son conseil d'administration.

Il convient donc que les élu·e·s se prononcent sur :

- le rapport annuel reprenant les missions de la SPL
- l'action de nos représentant·e·s au sein de la SEGAPAL

Elle cède la parole à Madame TOURVIEILLE pour présenter ce point.

Jean-Pierre GAITET et Christophe QUINIOU (administrateurs du Symalim à la Segapal en 2019) ainsi que le Président actuel de la SEGAPAL, Issam Benzehiba, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Comité syndical :

- PREND ACTE de rapport de gestion 2019 de la SPL SEGAPAL, tel qu'annexé,
- DONNE QUITUS aux représentant·e·s du Symalim au sein de la SPL.

FINANCES

Madame la Présidente explique qu'il y a ensuite un certain nombre de délibérations qui concernent les finances du Syndicat.

Elle cède la parole à Madame TOURVIEILLE pour présenter ces points :

2020-062 **Budget principal du SYMALIM – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'année 2020**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical :

- ADOPTE la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement listées dans le tableau présenté dans l'ordre du jour.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021

2020-063 **Décision modificative n° 2 du Budget Principal du SYMALIM exercice 2020 – Section de fonctionnement et d'investissement**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ADOPTE le projet de Décision modificative n°2 telle que reproduite dans l'ordre du jour.

2020-064 **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 du Budget Principal du SYMALIM**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical AUTORISE la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles en 2021 dans l'attente du vote du Budget primitif dans la limite de la répartition suivante :

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 204 (subventions d'équipement) | 105 000 € |
| Chapitre 21 (immobilisations corporelles) | 43 495 € |
| Chapitre 23 (immobilisations en cours : travaux) : | 315 617 € |

Arrivée de M. Vincent et M. Vieira

2020-065 Fixation des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2021

Madame la Présidente explique que cette délibération vise la fixation des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2021.

La fixation des participations statutaires en investissement comme en fonctionnement est nécessaire dès-à-présent afin de pouvoir appeler une partie de ces participations sans attendre l'approbation du budget 2021 en Comité syndical.

Pour autant, comme nous avons commencé à le travailler en bureau syndical, la situation financière du Syndicat est plus que préoccupante. Les élu·e·s qui siégeaient déjà au précédent mandat en ont bien connaissance.

Il nous faut donc ouvrir, avec l'appui de Madame TERRIER, vice-présidente aux Ressources et de l'ensemble des membres du bureau, un véritable chantier de prospective financière et d'assainissement de nos finances tout en garantissant nos capacités d'investissements et d'exploitation sur le Grand Parc et l'Anneau Bleu.

Le travail qui va s'engager au sein de notre nouvelle assemblée est de fait fortement dimensionnant du mandat qui s'ouvre.

Nous vous en présenterons le calendrier en fin de séance car il est très important que nous partagions et portions tous ces enjeux, collectivement et au sein de nos collectivités membres.

Madame SIBUE explique qu'effectivement, compte-tenu du retard des élections 2020, le débat d'orientation budgétaire et le budget principal du Symalim 2021 n'ont pas encore été présentés au vote.

Néanmoins, le Symalim a besoin financièrement de pouvoir appeler une partie des participations de ses membres avant le vote du budget prévu en mars 2021.

Au vu des premières discussions tenues lors du Bureau syndical du 08 décembre 2020, il est proposé d'acter *a minima*, dans un premier temps, le maintien des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2021.

Cette délibération pourra faire l'objet d'un amendement suite au DOB prévu en février 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical APPROUVE dans un premier temps, les participations statutaires de fonctionnement à hauteur de 4 405 450,98 € et les participations statutaires d'investissement à hauteur de 1 047 891,00 € telles que réparties dans l'ordre du jour pour l'exercice 2021.

CONVENTIONS DE MANDAT A LA SEGAPAL

Madame la Présidente explique qu'après cette partie financière qui annonce un chantier d'envergure, nous avons à délibérer sur des mandats de maîtrise d'ouvrage, d'études ou de travaux, qui sont confiés par le Symalim à la Segapal pour mener des opérations sur le territoire.

Elle donne la parole à Monsieur TRILLAT pour présenter ces points :

2020-066 Avenant n°2 à la convention de mandat n° 1511 « Projet de restauration du Rhône de Miribel Jonage : études complémentaires réglementaires et préopérationnelles »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- VALIDE l'avenant n°2 à la convention de mandat n° 1511 « Projet de restauration du Rhône de Miribel Jonage : études complémentaires réglementaires et préopérationnelles » signée avec la SPL Segapal, tel que présenté dans l'ordre du jour,
- AUTORISE la Présidente du SYMALIM à le signer.

2020-067 à 2020-77

QUITUS A LA SEGAPAL CONCERNANT LA GESTION DES MANDATS

Monsieur TRILLAT rappelle que le Symalim confie à la Segapal des études et des opérations dans le cadre de mandats de maîtrise d'ouvrage.

Les mandats objets des quitus ci-dessous, sont relatifs à des opérations désormais terminées.

En donnant quitus, il s'agit de les clore, en déclarant que le maître d'ouvrage Symalim valide l'exécution qui en a été faite par la Segapal.

Madame SIBUE précise qu'il y a eu un travail d'apurement réalisé sur ces mandats, d'où le nombre important de clôtures de mandats courants depuis plusieurs années.

| | |
|-----------------|---|
| 2020-067 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1332 « Toiture du centre aéré Benoît Carteron» |
| 2020-068 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1432 « Projet de restauration, aile ouest de L'îloz'» |
| 2020-069 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1450 « Voirie et Réseaux Divers 2014 » |
| 2020-070 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1520 « Milieux naturels et espaces verts 2015 » |
| 2020-071 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1550 « Voirie et Réseaux Divers 2015 » |
| 2020-072 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1610 « Etudes 2016 » |
| 2020-073 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1620 « Milieux naturels et espaces verts 2016 » |
| 2020-074 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1630 « Bâtiment hors champ commercial 2016 » |
| 2020-075 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1650 « Voirie et Réseaux Divers 2016 » |
| 2020-076 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1730 « Bâtiment hors champ commercial 2017 » |
| 2020-077 | Quitus à la SEGAPAL concernant le mandat n°1755 « Contrat Local de Sécurité 2017 » |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical DECIDE de donner quitus à la SEGAPAL de sa gestion concernant les 11 mandats détaillés dans l'ordre du jour.

2020-078 Annulation du mandat n° 1821 « Implantation d'une aire de fitness sur L'atol' »

Cette opération avait été abandonnée après le refus des demandes de co-financement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ANNULE le mandat n°1821 « Implantation d'une aire de fitness sur L'atol' ».

CONVENTIONS :

2020-079 Sollicitation d'une subvention auprès d'EDF dans le cadre des mesures d'accompagnement pour l'aménagement du belvédère d'Herbens (commune de Meyzieu)

Madame la Présidente explique que la délibération concerne le projet du belvédère d'Herbens, situé sur la commune de Meyzieu, au bord du Grand Large et dans le périmètre de concession EDF de la Chute de Cusset.

Une page imprimée d'illustration de la situation géographique de ce dossier est distribuée en séance

M. QUINIOU précise que ce belvédère est un lieu emblématique pour la ville de Meyzieu. Il vient en complément d'un aménagement de la ville qui avait permis de repousser les voitures et de faire garder à ce lieu un aspect nature.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ;

- AUTORISE la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF,
- AUTORISE la Présidente à signer la convention financière entre EDF et le Symalim et tous documents en lien avec cette subvention pour le cofinancement des travaux réalisés sur le Belvédère d'Herbens correspondante et annexée à l'ordre du jour.

2020-080 Convention d'occupation temporaire visant à installer une canalisation flottante sur une longueur de 900 mètres au Nord-Ouest du lac des Eaux Bleues

Madame la Présidente explique que cette délibération concerne la conduite d'eau potable installée cet été par la Métropole de Lyon dans le lac des Eaux Bleues, de façon à déplacer plus à l'est du lac, le point de captage de cette ressource de secours.

Elle cède la parole à Madame SIBUE pour présenter ce point.

Un 2^{ème} plan imprimé est distribué en séance pour accompagner ce point.

M. VIEIRA demande si l'installation était immergée ou non. Il s'interroge aussi car dans le rapport, on parle du seul « point de captage de secours »

Mme SIBUE répond qu'au final, une fois installée, l'installation n'était pas visible.

Mme GROSERRIN répond que la plus grosse capacité à produire c'est l'usine de la Pape. Tous les autres captages de secours restent insuffisants. Elle ajoute que cette expérimentation était prévue sur un an et qu'elle a semblé concluante. Cependant, 2020 est une année difficile pour vérifier la valabilité d'expérimentation, il faudra donc vérifier sur un temps plus long, avec plusieurs captages. Les travaux sur l'usine sont importants. Il s'agit d'une solution provisoire mais pour l'instant, il n'y en a pas d'autres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ;

- VALIDE la nouvelle convention d'occupation temporaire pour le déplacement de la prise d'eau du captage des Eaux Bleues, suivant le projet annexé à l'ordre du jour,
- AUTORISE la Présidente du SYMALIM à la signer.

RESSOURCES :

Madame la Présidente précise que le point suivant concerne les ressources humaines. Elle donne la parole à Mme TOURVIEILLE pour présenter cette convention :

2020-081 Association « Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses collectivités territoriales et établissements publics » : convention année 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ;

- APPROUVE les stipulations figurant dans la convention entre l'Association « Comité Social du Personnel de la Métropole lyonnaise » et le SYMALIM, incluant une subvention financière de 2 827,07 € pour 2021 qui représente 0,9 % de la masse salariale de l'ensemble du personnel de la collectivité agents titulaires/non titulaires et permanents/ non permanents.

Il s'agit du chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » regroupant les comptes 63 et 64 hors 6414 « personnel rémunéré à la vacation ».

Cette dépense sera imputée en fonctionnement sur les crédits de l'article 6458 « cotisations aux autres organismes sociaux »,

- AUTORISE la Présidente à signer ladite convention 2021 correspondante et annexée à l'ordre du jour.

ADDITIF :

Madame la Présidente explique qu'un additif a été envoyé à l'ordre du jour en amont de la séance (le 14/12/2020 via Dematis) comprenant 4 délibérations supplémentaires sur des demandes de subventions dans le cadre du Programme de Restauration du Rhône.

Il s'agit de pouvoir poursuivre les actions d'animation et de conduite du programme alors que le premier contrat arrive à échéance et dans l'attente de la définition et de la négociation du prochain

Elle donne la parole à Mme TOURVIELLE pour présenter ces 4 points :

2020-082 Sollicitation d'une subvention auprès d'EDF pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.d) » dans le cadre de la Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ;

- AUTORISE la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 71 760€
- AUTORISE la Présidente à signer la convention financière afférente et tous documents en lien avec cette subvention.
- DIT que la recette de fonctionnement sera inscrite au Budget principal 2021 du Symalim ainsi que la dépense afférente au reversement de cette subvention à la SPL Segapal en charge de l'exécution de la mission.

2020-083 Sollicitation d'une subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour « l'accompagnement à la concertation dans le cadre de la construction du nouveau contrat territorial »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ;

- AUTORISE la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour un montant global de 43 782 € (Agence de l'eau : 23 881 € ; EDF : 19 901 €).
- AUTORISE la Présidente à signer les conventions financières afférentes et tous documents en lien avec cette subvention.
- DIT que ces recettes seront inscrites au budget principal – section de fonctionnement du Symalim 2021

2020-084 Sollicitation d'une subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour « le programme d'animation et de communication 2021 (action 3.4.h) » dans le cadre de la Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ;

- AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour un montant global de 36 960 € (Agence de l'eau : 20 160 € ; EDF : 16 800 €) pour l'exercice 2021
- AUTORISE la Présidente à signer les conventions financières afférentes et tous documents en lien avec cette subvention
- DIT que les recettes de fonctionnement seront inscrites au Budget principal 2021 du Symalim ainsi que les dépenses afférentes au reversement de ces subventions à la SPL Segapal en charge de l'exécution de la mission.

2020-085 Sollicitation d'une subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour la mission « Programme d'animation et de communication 2021-2022 Classes Rhône (action 3.4.g) » dans le cadre du contrat de la Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical ;

- AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour un montant global de 29 636 € (Agence de l'eau : 16 165€ ; EDF : 13 471 €) pour la période allant de janvier 2021 à juin 2022
- AUTORISE la Présidente à signer les conventions financières afférentes et tous documents en lien avec ces subventions
- DIT que les recettes de fonctionnement seront inscrites au Budget principal 2021 du Symalim ainsi que les dépenses afférentes au reversement de ces subventions à la SPL Segapal en charge de l'exécution de la mission.

POINTS D'INFORMATION :

- **Retour sur Comité de suivi DSP du 15/12/2020**

Madame la Présidente explique qu'il était prévu de faire un retour sur le Comité de suivi DSP qui aurait dû se tenir le mardi 15 décembre matin. Malheureusement, le Comité de suivi a été annulé (prolongation du conseil métropolitain). Le comité de suivi DSP sera reprogrammé en janvier 2021.

Ce comité de suivi avait pour objectif d'avoir un retour sur le bilan de la première année de la DSP 2019, ce qui aurait dû avoir lieu en juillet dernier. Mais cela n'a pas été possible alors que les nouveaux exécutifs venaient d'être élus dans les collectivités membres. Il devait également faire le point sur les tendances de la saison 2020.

Sans compromettre les débats qui doivent avoir lieu lors du comité de suivi qui va être reprogrammé, il semble important de d'ores et déjà vous alerter au sujet des conséquences de la crise sanitaire du Covid19.

On peut en effet d'ores et déjà annoncer que la pandémie aura un fort retentissement financier sur l'économie générale de DSP confiée à la Segapal.

En effet, la Segapal annonce au total pour l'année 2020 de la DSP des pertes de recettes de l'ordre de 545 K€ ainsi qu'une diminution des dépenses de l'ordre de 185 K€.

A cela s'ajoutent des propositions d'exonérations pour les acteurs économiques du Grand Parc, c'est-à-dire les occupants du domaine public qui versent une redevance, comme les centres équestres ou les restaurants.

Ces acteurs économiques ont été pénalisés par les restrictions de la crise sanitaire.

Le Symalim a demandé dès le mois de mai 2020, et en accord avec les services de la Métropole, de pouvoir étudier des possibilités d'exonérations de façon à s'inscrire dans le soutien aux acteurs économiques, alors même que la Métropole délibérait un plan d'aide et de rebond. Avant examen au cas par cas par le Comité de suivi qui pourra en refuser certaines, les exonérations sont estimées à ce jour à 58 K€.

D'où un coût global de la période Covid de 417 K€, si le Symalim valide l'ensemble de ces points précédents, coût duquel pourra être retiré la part de la subvention d'équilibre correspondant aux missions non réalisées dans cette même période, estimée à ce jour à 180 K€.

Resterait ainsi à financer une prise en charge totale pour un montant estimé à 237 K€.

Enfin, la Segapal propose un geste commercial pour un montant total de l'ordre de 25 K€ à destination des abonnés de L'atol' qui n'ont pu bénéficier de leur service durant le confinement. Il s'agit principalement des golfeurs. L'accord sur le principe, le montant et la prise en charge de cette démarche commerciale seront également débattus en comité de suivi.

La prise en charge des pertes de la DSP inhérentes à la crise sanitaire sera examinée dans le cadre du comité de suivi DSP puis de la préparation budgétaire 2021 du Symalim.

Monsieur QUINIOU répond qu'il y a une nécessité d'accompagnement et d'exonération mais comment est-ce qu'on fait pour réaliser cela au Grand Parc ? Le syndicat n'a pas d'argent. La difficulté c'est aussi que le timing est déjà clos mais il y a un vrai problème. Comment peut se répartir la charge par commune ?

Madame TERRIER rejoint les propos de M. QUINIOU. Il y avait déjà un problème de fond au syndicat et la crise fait ressortir une partie de l'iceberg. Elle rappelle que les statuts du Symalim fixent des pourcentages et que les Participations des collectivités n'ont pas augmenté depuis des années, elles ont même baissé avec la mise en place du chantier Marges de manœuvre de la Métropole de Lyon. On puise dans l'excédent tous les ans pour boucler le budget à l'équilibre, on est arrivé au bout du bout.

Elle a entamé un travail au niveau du Département de l'Ain, qu'il faudrait aussi sans doute entamer au niveau de la Métropole de Lyon. Elle est également d'accord pour en parler au conseil de la CCMP dont elle est Présidente.

Madame CREUZE dit qu'elle a demandé un rendez-vous avec Monsieur D'ARTIGNY, vice-président aux finances de la Métropole de Lyon.

Monsieur GAITET dit que la teneur des propos de la Métropole de Lyon pourra influencer les décisions du Département de l'Ain et de la CCMP.

Madame SIBUE explique que la participation financière de la Métropole de Lyon représente 57% des participations statutaires de Fonctionnement. Si elle accepte une hausse de ses participations, cela entraîne des conséquences pour les autres membres avec un delta sur les principaux financeurs.

L'autre problème est que les chiffres de la période Covid arrivent alors même qu'on souhaite travailler sur un chantier de prospective financière et un plan de mandat.

Il y a plusieurs questions à trancher par les élu·e·s : celle de la pandémie (exposée par Mme Creuze), celle de l'assainissement des finances du syndicat et enfin la question de l'investissement : les montants actuels des participations (pour rappel : uniquement Métropole de Lyon et Département de l'Ain) ne permettent même pas de maintenir le patrimoine qui se dégrade.

Madame TERRIER dit que si la Métropole fait le choix d'une hausse des participations, cela implique que les autres collectivités doivent suivre. Les collectivités n'ont certes pas pu anticiper sur leur budget, mais elles sont toutes très attachées au Grand Parc, il faudra trouver des solutions et avoir une attitude courageuse pour défendre le syndicat.

Monsieur BRISSARD demande de quand date la répartition, il s'étonne de la part importante de Villeurbanne.

Madame SIBUE explique qu'il y a plusieurs origines avec différentes étapes de modifications des statuts. Les derniers statuts datent de 2019 suite à la fusion des 3 syndicats, au départ du Département du Rhône puis l'intégration de la CCMP. La ville de Villeurbanne agglomère donc les anciennes participations aux 3 syndicats. La Ville de Lyon participe à hauteur de 15% et les études montrent que les habitant·e·s de Lyon représentent environ 20% de la fréquentation du parc. Ce sont par ailleurs, des membres historiques du Symalim mais une révision des statuts est nécessaire.

Madame REVEYRAND explique qu'elle était auparavant Vice-Présidente du Syndicat intercommunal du Canal de Jonage. La participation financière de la ville de Villeurbanne était basée sur un équilibre entre le nombre de mètres linéaires du Canal et le nombre d'habitant·e·s de chaque commune, d'où une forte participation de Villeurbanne.

Elle revient sur l'importance du discours de Madame TERRIER. Il est évident que l'investissement sur le parc est nécessaire, voire indispensable pour des évolutions possibles (sur un espace de loisirs en milieu naturel). Cela doit faire partie d'une réflexion globale.

Monsieur GOUBET dit qu'on est confronté à 2 problématiques : l'abondement du déficit de la Segapal aujourd'hui doit être découplé des mesures de révisions en profondeur du Symalim. Cela a été montré en Bureau par le cabinet d'audit KPMG, il y a une problématique d'exploitation due à un modèle économique qui ne fonctionne plus car il n'y a plus de recettes Symalim/Segapal confondus. On ne pourra pas prendre de décisions importantes pour le futur aujourd'hui alors que le problème de la Segapal doit être résolu dès 2021.

Madame TERRIER dit qu'il faut déjà « pouvoir » trouver aujourd'hui les 200 000€ de « déficit Covid ». Sur le travail de fond, elle ajoute qu'il faudra aussi être efficace sur le modèle économique à trouver, car ça ne pourra pas attendre des années.

Madame GROSPERRIN dit que pour trouver un modèle économique, il faut un projet qu'on revisite collectivement.

Madame la Présidente conclut qu'il y a 2 champs importants à ouvrir : le budget 2021 et le Plan de mandat à établir rapidement.

D'où l'annonce de l'agenda, bien chargé pour le début d'année 2021.

- **Calendrier du premier trimestre 2021**

Un calendrier a été distribué en séance

Madame la Présidente souligne particulièrement la tenue de plusieurs séances du Bureau syndical en janvier et février pour avancer à la fois sur le plan de mandat, les investissements correspondants, et la prospective financière.

Elle indique aussi la tenue des premières commissions thématiques, dont l'organisation est en cours avec les vice-président·e·s concerné·e·s. Les listes des élu·e·s inscrit·e·s à chaque commission sont incluses sur la feuille distribuées avec le calendrier.

Si des élu·e·s souhaitent s'y ajouter, ils.elles peuvent l'annoncer.

Madame REVEYRAND dit qu'elle était inscrite à la commission Biodiversité et espaces naturels et agricoles

Monsieur Jean-Claude RAY souhaite s'y ajouter aussi.

Madame VITAL explique que sur certains documents distribués, les derniers noms (*ordre alphabétique*) ont disparu avec la mise en page. Mme REVEYRAND est bien inscrite aux Commissions Eco-citoyenneté et Biodiversité et espaces naturels et agricoles et M. VINCENT est bien inscrit aux 3 commissions.

Madame la Présidente annonce les dates des prochains Comités syndicaux (11 février, où nous passerons notamment le Débat d'Orientations Budgétaires et 18 mars, où nous aurons à voter le Budget 2021).

Madame SIBUE précise qu'au Comité du 11 février, une présentation de la stratégie-guide Grand Parc 2030 sera réalisée par l'Agence d'Urbanisme. Même si on ne l'aurait pas décliné ainsi aujourd'hui, le fond est important.

Monsieur VIEIRA acquiesce. Le document avait été distribué lors du Comité d'installation et le il est très intéressant sur les projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 15h30.

La Présidente,
Catherine CREUZE

